

DOCUMENT 3

Informations relatives aux immobilisations

- ✚ Les immobilisations incorporelles sont amortissables sur 5 ans.
- ✚ Les immobilisations corporelles sont amorties en mode linéaire sur 8 ans.
- ✚ L'entreprise projette d'acquérir un nouveau matériel de levage d'un coût d'acquisition HT de 16 000 €.
- ✚ Il pourrait être livré, installé et mis en service au début du mois de janvier N+1.
- ✚ Modalités de règlement du fournisseur d'immobilisation selon l'offre reçue :
 - 80 % au comptant
 - 20 % à 30 jours
- ✚ Mode d'amortissement du matériel : linéaire sur 10 ans.
- ✚ La cession d'un matériel de transport est envisagée au mois de mars N+1 au prix HT de 10 000 €.
- ✚ Règlement prévu au comptant par l'acquéreur.
- ✚ Valeur d'origine : 12 000 €.
- ✚ Cumul des amortissements à la cession : 8 000 €